INFOS T.H.C.B

Magazine mensuel
de la fédération Textile Habillement Cuir et Blanchisserie

SEPTEMBRE 2025
437

Mobilisé·es pour nos salaires, nos retraites et contre l'austérité

Edito 03
Face à l'austérité, la force du nombre

Emplois 04
Pour le maintien de nos outils industriels

Droits 06
Arrêts maladie et congés payés

Informez-vous
thcb-cgt.fr

LES RDV DES JEUDIS 11H

WEBINAIRES 2025

Nos experts décryptent pour vous l'actualité sous toutes ses dimensions : économiques, sociales et environnementales.

SECAFI GROUPE ALPHA
www.secafi.com

Agenda semestriel

- 04.09 **Seniors :** où en est-on depuis la transcription de l'ANI dans le texte de loi ?
- 11.09 **L'exposition des salariés aux risques climatiques :** prévenir et s'adapter.
- 18.09 **APLD Rebond :** un outil pour éviter les licenciements ?
- 25.09 **Se former pour agir :** les innovations dans la formation des CSE.
- 02.10 **Politique RH & Seniors :** comprendre et s'en saisir.
- 09.10 **ASC :** mesurer l'empreinte carbone pour mieux agir.
- 16.10 **CSRD :** que reste-t-il de la démarche de durabilité après la loi « Omnibus » ?
- 23.10 **RPS :** de la santé mentale à la prévention collective.
- 06.11 **Transparence financière des rémunérations :** anticiper la loi.
- 13.11 **Conditions de travail post-PSE :** les améliorer par la consultation et le dialogue.
- 20.11 **IA & dialogue social :** enjeux et actions des IRP face aux stratégies d'entreprise.
- 27.11 **NAO 2026 :** premières tendances et conseils pratiques pour les IRP.
- 11.12 **CSE :** vos enjeux budgétaires et vos obligations comptables.
- 18.12 **Fonction publique :** état des lieux du fonctionnement de ses CSE.

20, rue Martin Bernard 75013 PARIS
01 53 62 70 00 | contact@secafi.com

Scannez le QRcode pour vous inscrire

Édito

Face à l'austérité, la force du nombre

Hassen Nassi
Secrétaire général

Le 18 septembre 2025 restera une date clé dans l'histoire sociale récente de notre pays. Après le mouvement de protestation du printemps dernier, « #Bloquons Tout », la mobilisation de cette journée a prouvé que la détermination des travailleurs et de la population ne faiblit pas. Au contraire, elle est plus forte que jamais, alimentée par la colère légitime face à une réalité quotidienne de plus en plus difficile.

Le budget Bayrou 2026, perçu par beaucoup comme une nouvelle insulte aux salariés, aux retraités, aux jeunes et aux services publics, a poussé des centaines de milliers de travailleurs et de citoyens à se rassembler dans toute la France. Ils ont manifesté leur refus de ce plan d'austérité, qui, loin de panser les plaies sociales, menace de porter des coups mortels à notre industrie, nos emplois et nos acquis sociaux. L'ampleur de ces cortèges, dont les chiffres sont impressionnants, a forcé même les médias les plus prudents à admettre que la colère est massive et largement partagée.

Le 2 octobre, soyons encore plus nombreux en grève pour imposer nos revendications d'entreprises et la justice sociale.

Désormais, le gouvernement ne peut plus ignorer la clameur qui monte de la rue et le rejet cinglant de sa politique.

La force de notre mouvement de contestation réside dans sa capacité à faire le lien entre le rejet d'un budget antisocial et les difficultés concrètes vécues par des milliers de travailleurs dans leurs entreprises, leurs quartiers et leurs familles. Ce n'est pas qu'une question de chiffres, c'est un mouvement qui met un visage sur les conséquences des choix politiques.

C'est pour maintenir cette pression qu'une nouvelle journée nationale d'action et de grève interprofessionnelle est déjà prévue pour le 2 octobre, dont la clarté de l'objectif est d'amplifier la contestation. Car ce projet budgétaire est bien plus qu'un simple acte de gestion neutre, c'est une déclaration de guerre aux plus modestes, une attaque frontale contre la classe laborieuse et une trahison de la promesse républicaine de solidarité. Ce plan ne fait qu'accélérer le déclin de secteurs entiers déjà fragilisés par des décennies de politiques néolibérales. Loin de protéger le « made in France », il le sacrifie sur l'autel de la rentabilité financière.

Cette politique d'abandon, nous la voyons de nos propres yeux, dans nos usines et nos ateliers, là où la valeur se crée. Elle se traduit par des drames sociaux qui brisent des vies et anéantissent des perspectives d'avenir. On le voit à travers l'exemple des salariés de France Teinture, à Troyes, dont l'entreprise a été placée en redressement judiciaire, ou de TDV Industries, qui menace des centaines d'emplois. Même des marques emblématiques comme Le Coq Sportif ou Petit Bateau ne sont pas épargnées. la première a échappé de peu à la faillite après un redressement judiciaire, tandis que la seconde est mise en vente, risquant de finir dans les mains d'un fonds financier étranger qui ne se souciera ni des emplois ni du savoir-faire. Ces exemples loin d'être de simples faits divers, sont bien au contraire, les symptômes d'une maladie économique et sociale qui ronge le pays.

Face à cette politique antisociale et à ce déni de réalité, notre seule force réside dans l'unité et la mobilisation. C'est pourquoi, la journée nationale d'action, de grève interprofessionnelle du 2 octobre doit devenir un nouveau temps fort de la contestation pour bloquer la machine économique, paralyser la production, et contraindre le gouvernement à modifier son budget dans le sens de la justice sociale. Le gouvernement doit comprendre qu'il n'y a pas de fatalité à l'austérité et qu'une autre politique est possible. Une politique qui investit dans les services publics, qui protège l'emploi et qui garantit un avenir digne pour tous.

Notre fédération THCB appelle l'ensemble des salariés de toutes les entreprises de nos secteurs à se mobiliser massivement. C'est par notre nombre, notre détermination et l'unité de nos luttes que nous pourrons faire reculer ce gouvernement pro-patronal et imposer une véritable alternative sociale et solidaire. Plus que jamais, l'unité syndicale, forgée dans la lutte, est notre meilleure arme.■

Crédit photo : Bapoushoo

TDV entreprise en sursis !

L'entreprise TDV Industrie, spécialisée dans la production de vêtements, techniques basées à Laval en Mayenne est menacée par une fermeture d'entreprise pour la fin de l'année. 120 emplois sont directement impactés par l'annonce .

La direction se défausse sur deux éléments macro-économiques pour mettre son couperet, la conjoncture économique en Europe et la concurrence asiatique. Des arguments que nous considérons un peu faciles pour le groupe familial mayennais Coisne&Lambert. La cessation d'activité pourrait tomber dans quatre mois selon la direction si aucun repreneur n'est trouvé.

Pourtant, le syndicat d'entreprise CGT venait de négocier avec la direction un accord d'activité partielle longue durée rebond (APLD Rebond) suite à la baisse d'activité. Force est de constater que le groupe ne se satisfait pas de ce dispositif d'aides publiques pour préserver l'emploi et décide maintenant de passer en urgence à une nouvelle étape en proposant un plan de licenciement collectif mais en gardant toujours cette épée de Damoclès sur la cessation d'activité.

Des salariés déterminés à **défendre leurs emplois**

Inacceptable pour le syndicat CGT, l'union départementale et la fédération qui tentent de s'organiser contre ce qui s'appelle une liquidation programmée de l'entreprise. Les salariés ont reçu ces annonces comme un coup de massue mais restent déterminés à défendre leurs emplois .

La fédération va dans les tous prochains jours recevoir les délégués et analyser avec les experts du CSE, l'expertise économique et stratégique pour vérifier si réellement la direction a investi 15 millions d'euros ces dernières années sur son site industriel pour moderniser ses équipements, la situation financière et économique et les alternatives stratégiques. La CGT va exiger des pouvoirs publics et de ce groupe industriel du temps et des moyens pour se faire accompagner par un cabinet de reprise d'activité sans que le groupe ne s'y oppose. Les salariés de l'entreprise doivent garder espoir et lutter ensemble pour une solution de reprise qui garantisse l'emploi. ■

Le groupe Chargeurs met en vente Novacel !

Décidément, le contexte géopolitique pousse nombre de groupes à se réorganiser et à accélérer tous azimuts leurs stratégies industrielles et financières. C'est le cas pour le groupe Chargeurs qui profite de cette période incertaine pour envisager de céder sa division des matériaux innovants à Rouen avant la fin 2025.

Pourtant, la situation du groupe s'était fortement redressée depuis quelques années. Depuis l'arrivée du PDG Michael Fribourg, ce groupe semblait avoir retrouvé une certaine sérénité et quelques couleurs en multipliant par trois son chiffre d'affaires tout en amplifiant les investissements à tout va hors de France. Seule ombre au tableau la stratégie développée s'éloignait de l'activité industrielle principale du textile. Dans différents articles fédéraux antérieurs, la fédération reconnaissait un redressement financier en général, mais s'inquiétait fortement sur deux points : l'absence d'accroissement de l'emploi et industrie en France et la diversification de ses activités en trois pôles : culture et éducation, mode et savoir-faire ainsi que matériaux innovants.

Un fonds d'investissement coté en bourse

Nos inquiétudes étaient bien fondées ! Non seulement, le groupe Chargeurs est devenu par la force des choses en se réorganisant un fonds d'investissement côté en bourse adoubé par de grandes familles industrielles françaises, mais avec quasiment plus aucun emploi en France ! Le changement d'identité pour devenir « Compagnie Chargeur Invest » dernièrement a scellé cette transformation financière. La bourse non plus ne s'y est pas trompée en saluant la décision de céder Novacel par une hausse de l'action Chargeur de 7 %.
Incompréhensible pour cet ancien très haut fonctionnaire de Bercy qui faisait de l'industrie en France un étendard !

La CGT va se battre dorénavant pour que l'entreprise Novacel reste dans les mains d'un véritable industriel … ■

Petit Bateau dans les mains d'un fonds financier !

On savait que le groupe Rocher, propriétaire de la Marque Petit Bateau était en discussion depuis juin dernier pour céder cet institution du textile Aubois. Après avoir confisqué les dividendes de Petit Bateau pendant des décennies, le groupe Rocher se sépare de la marque.

Officiellement le groupe évoque un recentrage de son activité sur son cœur de métier. Officieusement, le groupe se débarrasse de Petit Bateau pour faire une opération financière juteuse, alors que la marque subissait un fléchissement de son image.

Comme toujours dans ce genre d'opération, les syndicats sont mis devant le fait accompli. Pourtant le groupe familial Rocher s'était engagé devant le CSE et les pouvoirs publics à rechercher un repreneur industriel français. La suite, on la connaît ! La direction essaie d'enfumer les salariés avec une histoire. Le fonds d'investissement américain Régent serait, tenez-vous bien, un fond familial financier pas comme les autres.

La CGT réclame un **accord de transition** pour protéger les salariés et l'emploi

Face aux réactions élogieuses des élus locaux et du maire de Troyes François Baroin, la CGT s'organise et met des conditions. La fédération, l'union départementale et le syndicat du textile CGT

se sont réunis fin septembre pour parler d'une même voix. Tous exigent des engagements écrits. La CGT réclame qu'un accord de transition à durée déterminée soit en préalable validé entre le groupe Rocher et le fonds Régent avant la consultation des élus du personnel pour la vente prévue début novembre.
Cet accord d'une durée de sept ans devra garantir la préservation de l'ensemble des contrats de travail, de l'engagement du maintien des usines à Troyes dont celle de la confection, le maintien des accords et des droits collectifs des salariés, tout comme un engagement sur les investissements financiers . C'est à ce prix que les membres CGT pourraient rendre un avis positif sur la consultation du projet.

La fédération invite les salariés et le syndicat de Petit Bateau à s'organiser autour de cette revendication forte pour préserver la stabilité de l'emploi textile dans ce département. Nous devons obtenir impérativement par la lutte ou la négociation cet accord de transition, seul dispositif pour protéger correctement les salariés et l'emploi.

La fédération reste malgré tout très inquiète de l'évolution stratégique de l'emploi à moyen terme. En effet, une partie très importante de la production de Petit Bateau qui se fabrique aujourd'hui au Maghreb (Maroc, Tunisie) pourrait être délocalisée demain par le fonds Régent vers l'Asie ou le Bangladesh. Une partie du monde où la main-d'œuvre est moins chère et les marges financières plus conséquentes ! ■

L'avenir de France teinture en suspens !

L'entreprise France Teinture, basée à Troyes dans l'Aube a déposé son bilan le 29 juillet dernier.

Cette entreprise de teinture fait face à de graves difficultés économiques. Elle a notamment perdu plusieurs commandes dont l'équipementier Le Coq Sportif et le marché public des uniformes des policiers et de la gendarmerie.

Obliger à produire en France pour **l'attribution des marchés publics**

Des critères de marchés publics décriés régulièrement par notre fédération dont nous mesurons les dégâts si ces contrats ne sont pas encadrés par une obligation de produire une partie sur le territoire français. 80 emplois sont maintenant directement menacés. Il est vrai aussi que l'entreprise a accumulé des dettes sociales et fiscales.

Le syndicat CGT et la fédération ont pris acte de ce redressement judiciaire mais exigent de la direction d'entreprise et de l'administrateur plus de transparence avec les organisations syndicales ainsi qu'une méthode de travail pour préserver l'emploi et trouver un repreneur car le délai du tribunal reste restreint. Plusieurs grands groupes du textile comme Lacoste, Petit Bateau et Le Coq Sportif du territoire doivent aussi s'engager sur des commandes plus conséquentes pour sauver cette entreprise de teinture. ■

Être malade ça n'est ni du repos ni un loisir : les adaptations progressives du droit français

Quand on est malade, on ne se repose pas ; en arrêt maladie, on n'est pas en vacances... Alors que c'est une évidence, le droit du travail français a du mal à l'entendre. C'est sous pression du droit européen, auquel la loi doit se conformer selon la « hiérarchie des normes », et grâce à l'action judiciaire de la CGT, que les juges français sont venus renforcer le droit aux congés payés.

D'abord par l'acquisition de congés payés en arrêt de travail même d'origine non professionnelle, dont nous avons déjà parlé. La Cour de cassation a amené le gouvernement à modifier la loi. L'avantage est que ce droit et sa rétroactivité (jusqu'à 2009) sont inscrits noir sur blanc dans le code du travail, l'inconvénient est qu'il a été restreint injustement à 2 jours ouvrables par mois en cas d'arrêt de travail d'origine non professionnelle (contre 2,5 jours ouvrables sinon). Il est important de continuer à accompagner les collègues concernés (**voir les modèles sur notre site fédéral**). N'hésitez pas à contacter la Fédération en cas de réponse négative de vos directions.

La loi a fixé une date limite pour saisir le juge en cas de contentieux : le 22 avril 2026. Il est donc conseillé de demander vos régularisations auprès de vos directions avant cette date.

C'est une seconde étape qui a eu lieu avec une décision récente de la Cour de cassation, le 10 septembre dernier (numéro de pourvoi 23-22.732), cette fois sur le cas d'un salarié qui tombe malade pendant ses congés payés. Jusqu'ici, même s'il était placé en arrêt de travail, le salarié était considéré « en congés », dès lors que les congés avaient commencé avant l'arrêt de travail (mais si le salarié tombait malade juste avant ses congés, ceux-ci étaient reportés). Appliquant le droit de l'Union européenne, **la Cour de cassation vient considérer que le salarié en arrêt maladie survenu lors de ses congés payés a le droit de reporter les jours de congés payés pendant lesquels il a été un arrêt.** Il s'agit d'une application logique du principe selon lequel en arrêt de travail, le salarié ne se repose pas ni a fortiori ne profite de ses congés payés comme c'est pourtant leur objectif.

Par nature, cette décision de la Cour de cassation est applicable immédiatement et avec effet rétroactif. Comme chaque fois, c'est à nous de vérifier que ce droit va être bien appliqué dans nos entreprises, d'abord en informant nos collègues de cette avancée ! ■

A SAVOIR
sur les « sorties autorisées » en arrêt de travail

Sans que cela ne soit considéré comme du repos, il est possible de se trouver dans l'incapacité de se rendre au travail sans pour autant avoir à cesser toute activité. En fonction de son état de santé, un salarié en arrêt de travail peut être amené à sortir plus ou moins de chez lui (pour faire ses courses, voir ses proches, etc.). Pour en juger, seul le médecin traitant est compétent. Il indique son choix sur la feuille d'arrêt de travail, envoyée à l'entreprise et à la Sécurité sociale. Selon la case cochée, le salarié n'a pas les mêmes libertés. Or **la case « sorties autorisées » est trompeuse : elle implique une obligation pour le ou la salarié·e d'être présent à son domicile de 9 à 11 heures et de 14 à 16 heures**, horaires auxquels le salarié peut éventuellement subir un contrôle (par la sécurité sociale ou par l'entreprise). Seule la case « sorties sans restriction » permet de s'absenter de chez soi en toute liberté. Il faut donc être vigilant à la case cochée sur votre arrêt, et ne pas hésiter à demander si besoin à votre médecin une autorisation « sans restriction ».

Salaires TAS : négociation 2026 et changement de grille à venir

En avril dernier nous vous informions du refus de la CGT de signer l'accord sur les salaires minimas dans le Textile Artificiel et Synthétique en l'absence dune augmentation sur l'ensemble de la grille et de l'effet rétroactif, conditions portées par notre fédération pour apposer sa signature.

Point positif, les NAO 2026 s'ouvriront dès le 6 octobre (engagement écrit dans le dernier accord). Nous porterons à nouveau notre triptyque de revendications : augmentation sur toute la grille, effet rétroactif, clause de revoyure en cas d'augmentation du SMIC.

Du fait de la fusion avec l'industrie textile, qui doit mener à terme à une seule grille de classification et de salaires minima, la grille en coefficient dans le TAS s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2026 maximum. Les entreprises devront passer à une grille en niveaux et échelons. ■

Aucune réponse concrète aux attentes du monde du travail : l'intersyndicale appelle à une mobilisation massive le 2 octobre !

Après la réussite de la mobilisation interprofessionnelle du 18 septembre, l'ensemble des organisations syndicales avait posé un ultimatum. Elles ont été reçues ce matin par le Premier ministre, pour obtenir des réponses concrètes aux revendications exprimées par les travailleuses et les travailleurs.

L'intersyndicale déplore une occasion manquée. Après un long échange avec le Premier ministre sur les enjeux qui se posent pour le monde du travail, aucune réponse claire n'a été apportée à la colère des salarié·es, agent·es, demandeurs·euses d'emploi, jeunes, retraité·es …

Le Premier ministre a expliqué qu'il n'était pas en mesure de connaître la copie finale du budget 2026 qui sera adoptée par le Parlement, alors que l'intersyndicale attendait au moins des pistes sur une copie initiale. Ni rupture avec les mesures présentées en juillet, ni engagement sur ce que pourraient être des mesures de justice sociale et fiscale.

Le monde du travail a assez souffert et c'est pourquoi l'ensemble des organisations syndicales appelle à amplifier la mobilisation lors d'une nouvelle journée d'action et de grève interprofessionnelle le jeudi 2 octobre prochain pour exiger :

- **L'abandon de l'ensemble du projet de budget** et notamment le doublement des franchises médicales, l'année blanche (désindexation des pensions, des prestations sociales, des salaires des agent·es de la fonction publique et du budget des services publics), la suppression de 3000 postes de fonctionnaires et la réforme de l'assurance chômage, ainsi que des projets attaquant le code du travail, et le 1er mai ;
- **La justice fiscale**, avec la mise en place de dispositifs qui taxent les gros patrimoines et les très hauts revenus, et contraignent le versement des dividendes ;
- **La conditionnalité sociale et environnementale des 211 milliards d'euros d'aides publiques** aux entreprises privées ;
- **Des moyens budgétaires à la hauteur pour les services publics** partout sur le territoire ;
- Une protection sociale de haut niveau **et l'abandon du recul de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans** ;
- **Des investissements dans une transition écologique juste et la réindustrialisation** de la France, et des mesures contre les licenciements.

Pour préparer et réussir les grèves et manifestations du 2 octobre, les travailleuses et travailleurs et leurs syndicats maintiendront la pression et leurs revendications salariales par des actions dans les entreprises, les services et administrations, par différentes initiatives, organisations de réunions d'information, assemblées générales du personnel …

Les organisations syndicales conviennent d'ores et déjà de se revoir très rapidement.

Paris, le 24 septembre 2025

Pour gagner

Le 2 octobre, on accélère !

Les 10 et 18 septembre : une force croissante

Grâce à l'ultimatum intersyndical, nos grèves et la pression populaire, le gouvernement a déjà dû abandonner son projet de supprimer deux jours fériés et suspendu les décrets de doublement des franchises médicales.

Au-delà des effets de communication, le Premier ministre ne marque aucune rupture et maintient des mesures inacceptables : **gel des pensions de retraite, baisse des prestations sociales, suppressions de postes dans la fonction publique…** et rien de précis sur une énième casse de l'assurance chômage !

Le gouvernement et le patronat ne veulent céder sur aucune des revendications de l'intersyndicale et de la population. Ils refusent les idées de recettes nouvelles qui ne toucheraient pourtant que les ultra-riches dans des faibles proportions et préfèrent continuer à faire payer les travailleur·euses, les précaires, les retraité·es…

L'ensemble des organisations syndicales appellent à se mobiliser pour construire un rapport de force puissant et offensif.

Jamais le pouvoir n'a été aussi fragilisé. Emmanuel Macron a été contraint de changer 5 fois de Premier ministre en deux ans, son gouvernement n'a pas de majorité et il recule déjà sous la pression. Comme pour chaque avancée sociale, le gouvernement et le patronat refusent de lâcher… jusqu'au moment où ils finissent par y être contraints.

Le 2 octobre peut être un tournant : **c'est en amplifiant la mobilisation que nous pourrons obtenir l'abandon de ce budget d'austérité**, **l'abrogation de la retraite à 64 ans** imposée par 49-3, l'augmentation des salaires et des pensions, des moyens pour les hôpitaux, les écoles et les universités, des investissements pour réindustrialiser le pays, le conditionnement des 211 milliards d'aides publiques aux entreprises privées, la taxation des grandes fortunes et des profits.

> Mobilisons-nous dans chaque entreprise, chaque service, chaque territoire, avec des revendications concrètes et amplifions les grèves déjà engagées, notamment sur les salaires.

> Organisons des réunions et des assemblées générales pour débattre avec nos collègues pour convaincre celles et ceux qui hésitent.

> Rendons visibles les grèves et les débrayages d'entreprises : organisons des départs collectifs, sortons avec des banderoles et pancartes propres à chaque entreprise ou service, partageons sur les réseaux sociaux pour montrer que la mobilisation est partout !

Le 2 octobre, soyons encore plus nombreux et nombreuses dans la rue pour mettre la pression sur le gouvernement et le patronat ! Transformons notre colère en mobilisation pour gagner des avancées.

RDV sur cgt.fr/carte pour les lieux de manifestation

5 raisons de faire grève et manifester

1. **Unité syndicale historique** : toutes les organisations appellent à faire grève pour peser.
2. **Nous avons déjà obtenu des reculs d'un gouvernement très affaibli :** à nous d'en gagner d'autres.
3. **Justice sociale et fiscale :** le budget d'austérité doit être enterré, de même que les cadeaux aux ultra riches et aux grandes entreprises.
4. **Nous voulons un budget** qui réponde aux urgences sociales et environnementales.
5. **Plus nous serons nombreux·ses, plus nous pourrons imposer nos revendications** face au gouvernement comme face à nos employeurs.

On s'organise !
C'est le moment de se syndiquer
cgt.fr/rejoindre

Carte CGT des mobilisations
cgt.fr/carte

Mensuel édité par la Fédération THCB
263 rue de Paris
Case 415
93514 Montreuil

Tél. 01 55 82 84 89
Email : thc@cgt.fr
Site internet : www.thcb-cgt.fr
Direction de la publication : Maurad Rabhi

Imprimerie ADDAX - Tél. 01 55 82 84 10
N°de commission paritaire : 1229 S 06717
N°ISSN : 2780-6901
Dépôt légal : SEPTEMBRE 2025

thcb-cgt.fr